

Vol. 3, No. 1
Juin 2026

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



**Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(LARSOC)**

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com



Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858

P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>

SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)



Périodique : semestriel

Vol. 3, No. 1, 2026

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjè Kano

OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureima

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N'Dri Laurent

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyn Liliane

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M'Domou Éric

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue,

Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la trahison et mort de Richart Deux roy Dengleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^e et XVI^e siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Cédric-Aurel MANZENZA: Le culte funéraire égyptien dans les réalités de la vie après la mort physique (2778-2263 av. J.-C)	14-29
Djézié Guénolé Charlot BENE BI : Les pratiques de salubrité dans les villes commerciales du Soudan occidental médiéval durant les échanges transsahariens (VIII^e -XVI^e siècle)	30-40
Konan Parfait N'GUESSAN : Le travail des femmes dans la ville de Paris au XIII^e siècle : entre volonté normative des pouvoirs publics et considérations genrées	41-59
Amon Guy Serge ATCHIE: Les femmes des sociétés littorales ouest-africaines dans le commerce transatlantique de 1445 à 1530	60-75
Ama Pélagie ABISSA, Pédiomatéhi Ali COULIBALY : La place des minorités chrétiennes dans le sultanat ayyubide (1171-1250)	76-90
Mahamadi KOALA : Les Waala en pays nuni : origines, trajectoire migratoire et contribution à l'implantation musulmane (XVIII^e – XX^e siècle)	91-104
Yves Victor NGONO : Clio ou Sechat : à la recherche de la première muse de l'histoire dans l'Antiquité	105-117
Somolo Alain OKOUMAN : Esclavage et traite des esclaves dans l'empire du Ghana des origines au XIII^e siècle	118-135
Kouamé Kossonou Frédéric SECRE : La mission diplomatique britannique au Brong Djaïman en 1889 à travers le témoignage de Richard Freeman	136-155
Mlan Kouakou Pierre ANZIAN : Rites funéraires Agni Moronou et foi chrétienne : interactions, tensions et processus d'inculturation	156-179
Anin Patricia-Claire N'CHO : Au-delà du tyran impie : une relecture de l'identité et de la légitimité de Sonni Ali dans l'empire Songha	180-194
Sabounouman KONÉ : ECG et ivoirisation : modernisation publique de la commercialisation des produits vivriers en Côte d'Ivoire (1970-1980)	195-213
Yao Dieudonné KOUASSI, Christian Michel LATH, Koffi Elysée KOUAKOU : Impact physico-environnementaux de l'extraction minière illégale dans la sous-préfecture de Grégbé (centre ouest ivoirien)	214-228
Jean Baptiste KOFFI : L'immigration africaine : entre normativité vitale et constructivisme socio-biologique	229-243
Aissata Kane-LO : Former aux métiers du patrimoine immatériel en contexte postcolonial : enjeux pédagogiques et responsabilités professionnelles	244-263
Méfégbé MÉITÉ : L'écranisation globale et la désintégration de la société	264-276
Katcha HILI: Analyse des causes et des conséquences de l'émigration sur l'Afrique	277-289
Amani KOFFI : La morale dans l'Égypte ancienne : une analyse des maximes de Ptah-Hotep et d'Ani	290-307
Gnirgnamsoubi TOUMOUDAGOU : Profils et mobiles migratoires des descendants de la diaspora béninoise de Côte d'Ivoire au Bénin : entre stratégies d'adaptations et représentations sociales	308-326
Pougwendé Léandre GUIGMA, Mahounami Solange KPOGBEMABOU : Repenser la formation et la pratique de l'architecture et de l'urbanisme en Afrique noire francophone, à partir des langues, des cosmogonies et ontologies africaines	327-339

Nohan SIDIBE : De la difficile maîtrise des effectifs aux précaires conditions de vie et de travail des travailleurs africains en Côte d'Ivoire (1893-1920)	340-363
Baraou HALADOU SALE : Médecine traditionnelle nigérienne, praticiens, pathologies et diagnostic pendant la période coloniale (1900 à 1960)	364-380
Ibrahima SAWADOGO, Oumar LINGANI : Évaluation de la compétence des enseignants de français à l'analyse de la situation éducative	381-393
Pascal Iheanacho OHANMA : Pratiques et représentations du français chez les commerçants transfrontaliers du sud-ouest du Nigéria : étude de cas dans les marchés de Seme et d'Idiroko	394-409
Yacouba FOFANA, Tiéba YÉO, Pori DIABATÉ : La région de la Bagoué dans le grand commerce ouest-africain (XIX^e-XX^e siècles)	410-425
Grâce Fetana Zroh DEMAIN épse Diby : Le pague traditionnel Dan : Origine et valeur socioculturelle	426-440
Ousmanou BASSIROU : Automatisation des tâches administratives et gestion des lycées de l'arrondissement de Garoua II, Nord-Cameroun	441-451
Nonhoua Thomas SEKONGO, Attchoumounan Paulin OUATTARA : L'humanisme médical à l'épreuve de l'Intelligence Artificielle (IA)	452-468
Sasso Sidonie Calice YAPI, Bienvenue TONOUMI : Perception de la contraception chez les adolescentes	469-482
Iwikotan Arnaud TCHEDE, Nestor LABIYI, Jules DETONDE : Traditions orales et approche archéologique de l'histoire des Oman Ola d'Ogomou (Moyen-Bénin)	483-494
Dago Thomas DADIE : Outillage et techniques culturelles en Grèce classique	495-510
Noaga BIRBA, Séverin BADO, Sombéwendin Hubert OUEDRAOGO : Forge traditionnelle chez les Lyela de Reo (Burkina Faso) : typologie et fonctions des forgerons	511-527
Victor NIKIÉMA, Ténihan TRAORÉ : Le patrimoine culturel matériel et les menaces dans la chefferie traditionnelle de Zorgho	528-543
Koffi Noé KONAN, Dja André Ouréga Junior GOKRA : Communication et RSE dans la gestion de la santé et sécurité au travail dans les entreprises agroindustrielles en Côte d'Ivoire	544-557
Sidy NDOUR : L'archéologie du paysage : un essai théorique et méthodologique	558-583
Emmanuel BAYALA, Inoussa SALOGO : Caractéristiques rythmiques et mélodiques des musiques des lyèla de la Province du Sanguié (Région de Nando du Burkina Faso)	584-600
Mitanhantcha YEO : L'usage de la céramique dans la médecine traditionnelle à Gbêkêkro (Centre ivoirien)	601-613
Sinaly TRAORÉ : Entrepreneuriat informel et inclusion économique en Côte d'Ivoire	614-628
Issifou TARNAGDA : Les nasales en <i>bisa barka</i> (Première partie)	629-641
Koffi Saint-Marc AHOUSSOU, Koffi Stanislas KOUAKOU, Kouadio Joseph KRA : L'industrie hôtelière au service de l'attractivité territoriale de la ville de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire)	642-652
Nanbidou DANDONOUGBO, Edoh Emmanuel BODJRO : Le sanctuaire Hebiesso, Sovi : un cadre de formation artisanale en pays Ouatchi (XVIII^e-XX^e siècle)	653-671

Winso Banfo Claude SOMÉ : Le Syndicat des chefs traditionnels de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) : un cadre de défense des intérêts de la chefferie (1946-1960)	672-690
Aboubekr THIAM, Alassane DIOP : L'image comme langage pédagogique dans les jeux sérieux en contexte africain : enjeux de médiation et reconfiguration des modes de transmission des savoirs	691-713
Laouali ISSA SALIFOU, Abdou IDRISSE: Les écoles coraniques itinérantes au Niger : une sociohistoire de la mobilité éducative islamique (1900-2024)	714-735
Bouais KONE : Les réfugiés politiques guinéens en Côte d'Ivoire de 1958 à 1984	736-750
Kubertezié Eric SOMDA : Milieu de travail et santé mentale au travail chez les enseignants du primaire et du secondaire public d'Abidjan	751-767
Noaga BIRBA, Brahim OUEDRAOGO : Étude comparative des assemblages céramiques des sites archéologiques de Niapa et de Sandogo dans la province du Kourwéogo.....	768-783
Jacquinet BAMBA BISSELE : Discours pontifical et gouvernance morale : lecture argumentativo-lexicale d'une allocution papale au Cameroun	784-796
Benjamin EYOUNGA : La valeur contemporaine de la philosophie rousseauiste de l'éducation : une éthique sociale et environnementale	797-822
Oumar OUATTARA: L'amélioration du système de passation des marchés publics, un moyen pour promouvoir la compétitivité des pme locales	823-841
Sidonie Youa LYADAN Epse KAMALAN: Negotiating Tradition: Women's Sociocultural and Linguistic Transformations in Ébrié Urban Communities of Abidjan	842-856
Oumarou ADAMOU IDE, Sani ALOU WAWA : Reinforcing Symbiosis Living in Nigerien Oral Poetry: A contribution of Malam Mamane Barka through <i>Amairam</i>	857-871
Yhattey Hervé Thierry AGUIE : Gestion des ressources forestières et exploitation minière à Yaouré de la période précoloniale au xx^e siècle	872-887
N'founoum Parfait Sidoine KOUAME : La continuité de la transhumance pastorale en Côte d'Ivoire (1968-2002) : entre échec des politiques d'intégration et stratégies de résilience des Peuls pasteurs du nord ivoirien	888-909
Guilga François de Paule YAMBRESSINGA : La problématique de l'enseignement de l'éducation civique au post-primaire et secondaire au Burkina-Faso de 1960 à 2024	910-932
BABAROU: Fulani and Hausa wedding practices in the working-class neighborhoods of in Garoua (Cameroon).....	933-946
Nadine Carole NGON : L'héritage africain dans les noms colombiens	947-962
Mamadou Vieux Lamine SANÉ: Université numérique et professionnalisation en Afrique francophone	963-981
Koffi Alain KOUASSI: Patronymes et préservation de l'identité culturelle d'un peuple : état des lieux en pays koulango (XVIII^e - XX^e siècle)	982-998
Salomé Michelle Rose EDIMA : La Femme bulu et la promotion de l'art culinaire patrimonial au Sud-Cameroun-face à l'essor des plats internationaux (1984-2025)	999-1019
Yannick ZO'OBO : Le foncier indigène dans la tourmente de l'exploitation forestière au Cameroun (1896-1948)	1020-1030

Les réfugiés politiques guinéens en Côte d'Ivoire de 1958 à 1984

Bouais KONE

Docteur en Histoire économique et sociale
Département d'Histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké
konebouais@gmail.com

Résumé

L'existence de réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire est une réalité méconnue de la grande majorité des Ivoiriens. Dans l'imaginaire collectif, les Guinéens sont vus comme de simples migrants attirés par les nombreuses opportunités économiques du pays. Pourtant, cela mérite d'être nuancé, car de nombreux Guinéens présents en Côte d'Ivoire sous le règne de Sékou Touré, précisément de 1958 à 1984, étaient à la recherche de protection. De ce fait, ils étaient des réfugiés selon la convention de Genève de 1951. Cet article se propose de révéler la présence de réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire, au sein des migrants de travail. Cela consistera à montrer les facteurs de leurs départs du pays d'origine qui font d'eux des réfugiés et l'état de leur intégration socioéconomique en Côte d'Ivoire, en mettant en évidence l'assistance dont ils ont bénéficié. La situation de ces réfugiés revêt une particularité, dans la mesure où ils n'étaient pas connus d'avance. De fait, ils étaient fondus dans la masse des migrants économiques. C'est pour cette raison que de nombreux guinéens ne bénéficièrent pas du statut de réfugié. Ces derniers furent confrontés à de nombreuses difficultés financières, d'emplois et de logements. Le HCR et la Croix Rouge ont apporté l'assistance aux réfugiés guinéens. Mais ce secours était limité, voire insuffisants. Par conséquent, les réfugiés sans soutien se sont livrés à la délinquance et autres vices.

Mots-clés : Réfugiés, Guinéens, intégration, assistance, difficultés

Abstract

The presence of Guinean refugees in Côte d'Ivoire is a reality unknown to the vast majority of Ivorians. In the collective imagination, Guineans are viewed simply as migrants drawn by the economic opportunities available. However, this view warrants qualification, as many Guineans present in Côte d'Ivoire during the reign of Sékou Touré, specifically from 1958 to 1984, were seeking protection. As such, they were refugees under the 1951 Geneva Convention. This article aims to shed light on the presence of Guinean refugees in Côte d'Ivoire among economic migrants. It will examine the factors behind their departure from their country of origin that made them refugees, as well as the state of their socioeconomic integration in Côte d'Ivoire, highlighting the assistance they received. The situation of these refugees is unique in that their presence was not known in advance. In fact, they were lost in the crowd of economic migrants. For this reason, many Guineans did not receive refugee status. They faced numerous financial, employment, and housing difficulties. UNHCR and the Red Cross provided assistance to Guinean refugees. However, this aid was limited, if not insufficient. Refugees without support turned to crime and other vices.

Keywords: Refugees, Guineans, integration, assistance, difficulties

Introduction

La Côte d'Ivoire est réputée pour sa longue tradition d'hospitalité. Depuis la colonisation, le territoire ivoirien est le lieu de convergence des flux migratoires amplifiés après l'indépendance en 1960. Provenant principalement de l'Afrique de l'Ouest, ces migrations étaient en général des migrations de travail¹. En plus de ces migrants économiques, la Côte d'Ivoire accueillit des personnes en quête de protection. De fait, des personnes y furent présentes non pas à la recherche de travail, mais pour trouver un refuge. Le cas de réfugiés les plus connus sont les Libériens. Fuyant la guerre civile déclenchée en 1989, de nombreux Libériens s'étaient réfugiés en Côte d'Ivoire. À la fin des années 1990, on comptait 272 000 réfugiés libériens en Côte d'Ivoire (M. C. Hamer, 2010 : 45). Ils furent bien accueillis pas les autorités ivoiriennes². Le statut de réfugié leur a été conférée sur une base *prima facie* (Kuhlman, 2002 : 10). D'autres réfugiés provenant du Nigéria à cause de la Guerre du Biafra qui dura de 1967 à 1970, furent enregistrés.

À ces deux groupes, il faut ajouter les réfugiés guinéens surtout de 1958 à 1984 durant le règne de Sékou Touré. Ces derniers vivaient une situation particulière en Côte d'Ivoire, dans la mesure où ils se fondaient aux grands flux migratoires de Guinéens de cette période. Il était donc difficile de faire la différence entre les vrais réfugiés et les migrants de travail. Si certains ont bénéficié de ce droit, d'autres furent laissés pour comptes. Il y avait donc de nombreux réfugiés guinéens de fait. Contrairement aux réfugiés libériens, le statut de réfugiés n'a pas été conféré aux Guinéens sur une base *prima facie*. Aucun programme d'accueil collectif des réfugiés guinéens ne fut mis en place, même si des actions furent menées pour assister les réfugiés guinéens reconnus.

En général, les Guinéens sont vus en Côte d'Ivoire comme de simples migrants à la recherche de mieux être, certainement parce que la Guinée n'était pas en situation de guerre. Pourtant, tous les réfugiés ne sont pas forcément issus des guerres. Selon la convention de Genève de 1951, est réfugié toute personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». Sur cette base, on peut dire, sans risque de controverse, que les Guinéens qui fuyaient la répression violente de Sékou Touré étaient des réfugiés. Les réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire étaient des réfugiés politiques et non des réfugiés de guerre. Ces derniers répugnent les dérives autoritaires de Sékou Touré (K. L. Assouanga, 2012 : 69). En effet, après l'indépendance en 1958, la Guinée vécut une longue période d'instabilité politique marquée par des complots à répétition (supposés

¹ Les immigrants y étaient attirés par les opportunités économiques¹ disponibles.

² Plutôt que de privilégier leur installation dans des camps, le Président d'alors, Houphouët-Boigny, a encouragé les réfugiés à s'installer librement parmi la population ivoirienne dans la limite d'une zone créée à cet effet (la Zone d'Accueil des Réfugiés ou ZAR).

ou réels) et le durcissement du régime de Sékou Touré. Tout cela s'accompagna d'arrestation et d'emprisonnement de cadres à la tristement célèbre prison du camp Boiro. Craignant pour leur sécurité, de nombreux Guinéens prirent le chemin de l'exil, particulièrement en Côte d'Ivoire. Arrivés en Côte d'Ivoire, ces réfugiés connurent diverses modalités d'intégration, au fil du temps.

Cet article vise à révéler la présence presque méconnue de réfugiés politiques Guinéens en Côte d'Ivoire durant le règne de Sékou Touré, tout en mettant en exergue les modalités de leur insertion dans le tissu socioéconomique du pays. Ainsi, la préoccupation majeure de cette étude est d'analyser les conditions de vie des réfugiés politiques guinéens en Côte d'Ivoire de 1958 à 1984. De cette préoccupation centrale, découlent des questions subsidiaires. Quelles sont les causes de la venue des réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire ? Quelles étaient les catégories de Guinéens réfugiés en Côte d'Ivoire ? Et Comment ces réfugiés Guinéens ont-ils vécu en Côte d'Ivoire ?

La méthodologie adoptée pour cette analyse s'appuie sur une recherche bibliographique et des enquêtes de terrain, menées à Abidjan et dans des villes de l'intérieur. Nous avons eu recours à une documentation abondante et variée composée d'ouvrages, d'articles scientifiques et des sources orales. Le recoupement des différentes sources a permis d'avoir des informations pour la rédaction du présent article.

1. L'arrivée des réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire

À partir de 1958³, les flux d'immigrants guinéens en Côte d'Ivoire s'amplifient. Parmi ces immigrants, certains étaient des réfugiés, au regard des raisons de leur immigration. Lesquelles étaient liées principalement à l'instabilité politique du pays, rythmée par des complots successifs (supposés ou réels). Cette situation provoqua la fuite des Guinéens de diverses catégories sociales.

1.1. Des réfugiés politiques guinéens en Côte d'Ivoire sur fond de crises sociopolitiques en Guinée

Après l'indépendance, la Guinée connut une longue période d'instabilité politique marquée par la dénonciation de complots (supposés ou réels). Plusieurs complots furent signalés. Mais pour cette étude, nous nous attarderons sur les plus marquants. Le premier évènement qui retient notre attention est le « complot des enseignants » en 1961. En effet, le 12 novembre 1961, le régime guinéen reproche au syndicat des enseignants d'avoir publié un document qui mettait en évidence les difficiles réalités professionnelles des enseignants et qui revendiquait, du même coup, une amélioration de leurs conditions de vie. Ce document accablant suscite le courroux du régime du PDG. Ainsi, les enseignants sont-ils accusés de fomenter des actions de déstabilisation du pouvoir en place.

³ 1958 correspond à l'année d'indépendance de la Guinée et le début effectif du règne de Hamed Sékou Touré.

Le 21 novembre 1961, plusieurs enseignants sont arrêtés et emprisonnés. Ces arrestations furent suivies d'un procès le 23 novembre 1963 soldé par la condamnation de cinq dirigeants⁴ du syndicat des enseignants à des peines de prison allant de cinq à dix ans. Dans la foulée, l'on observa dans presque toutes les grandes villes⁵ du pays des mouvements de grèves des élèves, entraînant la fermeture des écoles par le Bureau Politique National du PDG. Une répression contre les syndicats est donc engagée. Cette répression a entraîné une saignée migratoire⁶. Dans ce contexte, de nombreux Guinéens quittent le pays pour se mettre à l'abri ailleurs, notamment en Côte d'Ivoire.

Quelques années après le « complot des enseignants », un autre évènement vient accentuer la crise sociopolitique en Guinée. Cette fois, le pays est secoué par un évènement majeur, notamment, le débarquement du 22 novembre 1970. En effet, à cette date, des troupes armées venues de l'étranger assiègent la capitale guinéenne (Conakry). L'évènement est inédit et brusque. Très vite, les insurgés prennent d'assaut les principales bases militaires de Conakry. Terrifié, Sékou Touré prit la poudre d'escampette et se cacha dans une localité environnante de la capitale. Il est au bord de la chute. Mais il dut son salut et son maintien au pouvoir à l'opiniâtreté de son armée qui lui est restée loyale. De fait, le potentat laisse le soin à ses soldats et à sa milice de défendre son pouvoir (L. K. Assouanga, 2012 : 81).

Confronté à une défense farouche des soldats guinéens, ils ont dû battre en retraite. Conséquence, cette tentative de destitution du régime de Sékou Touré s'est soldée par un échec cuisant. Les assaillants venus de l'État voisin, la Guinée Bissau (Guinée portugaise), se sont repliés sur leur base. Dès lors, le compte à rebours commence. Pour la première fois, Sékou Touré échappe de peu à une destitution. Donc, après l'échec de cette tentative, la répression fut brutale et sans précédent au sein de la population guinéenne. En effet, Sékou Touré s'en prend à certains de ses compatriotes, notamment, des cadres et intellectuels qu'il accusait d'être complices des agresseurs⁷. Ainsi, il passe à un durcissement de son régime⁸. Dans la foulée, il fait exécuter publiquement ses captifs dans un procès expéditif. Par conséquent, après l'échec du débarquement du 22 novembre 1970 et la répression brutale et aveugle qui a suivi, les Guinéens se sont réfugiés par centaines de milliers dans cette oasis de paix (T. Bah, 1996 : 116).

⁴ Keita Koumandian (10 ans) ; Ray Autra (10 ans) ; Bah Ibrahima Kaba (5 ans) ; Niane Tamsir (5 ans) ; Seck Bahi (5 ans).

⁵ Le 22 novembre, des incidents éclatent à Conakry et à l'intérieur du pays notamment à Labé. Le 24 novembre, les élèves de Conakry et de l'école normale de Kindia se mettent en grève pour soutenir les accusés.

⁶ Les cadres guinéens avaient choisi la Côte d'Ivoire comme une terre d'asile parce que la Côte d'Ivoire était un havre de paix et elle avait besoin de cadres dans son administration.

⁷ Certains Guinéens ont été cités à tort comme « traites ». Aussi, Sékou Touré profitait-il des complots pour éliminer certaines personnes susceptibles de s'opposer à lui ou à lui faire ombrage.

⁸ Il protège jalousement son pouvoir qu'il n'aimerait pas perdre. Or, les événements du 22 novembre 1970, ont montré qu'il est vulnérable

Pis, Le 26 janvier 1971, il procède à des pendaisons publiques. Cette action horrible fut le catalyseur du départ de nombreux cadres, intellectuels et étudiants guinéens, qui ne se sentaient plus en sécurité dans leur pays. En clair, il était en train d'éliminer toutes les forces vives et les structures nécessaires et indispensables au développement de la nation, sous les applaudissements forcés du peuple subjugué par le verbalisme de Sékou Touré (T. Bah, 1996 : 122). Dès lors, beaucoup de Guinéens ont été contraints de quitter le pays pour échapper à la répression. La Côte d'Ivoire accueillit un nombre important de ces réfugiés et exilés politiques. Les complots précédents, surtout celui des enseignants en 1961 avait fait fuir certains. Mais, la crise militaro-politique des années 1970, marqué essentiellement par l'échec du débarquement du 22 novembre 1970, a été à l'origine de la fuite d'un grand nombre.

En 1976, un autre complot est révélé par le leader de la révolution. Il s'agit d'un complot attribué aux Peuls. En 1976, un complot dit « complot peul » est signalé par les autorités guinéennes. Sékou Touré accuse certains cadres peuls de vouloir fomenter un coup d'État contre lui. Tout commence le 19 juillet 1976 avec l'arrestation de Diallo Telli comme le cerveau du complot des Peuls. Il semble que les rapports entre le dirigeant guinéen et les Peuls n'étaient pas au beau fixe. Et cela remonte, comme le souligne Kaba Brahima (B. Kaba, 2015 : 121), depuis la période coloniale au moment des luttes syndicales. Sékou Touré a profité de l'occasion pour régler définitivement ses comptes avec certains cadres peuls qu'il ne tarda pas à qualifier de traîtres. De nombreux cadres peuls furent arrêtés et emprisonnés⁹. De fait, pour échapper aux accusations du chef de l'État, de nombreux cadres peuls prirent le chemin de l'exil, notamment, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

La décennie 1970 vit un déferlement de Guinéens en Côte d'Ivoire. Cette fois, la plupart des Guinéens qui arrivent sont à la recherche d'un asile pour échapper aux violentes répressions du régime en place dans ce pays. C'est pour cela qu'on pourrait dire, sans risque de controverse, que les Guinéens qui immigrèrent à partir de 1970 sont des réfugiés et des exilés politiques, selon la convention de Genève de 1951. Ils étaient composés de diverses catégories sociales.

1.2. Les réfugiés guinéens : des populations de diverses couches sociales fondues dans la masse

L'instabilité politique et les tensions liées à la gestion autocratique du PDG mirent hors de la Guinée des milliers de Guinéens. Ces derniers étaient de diverses catégories sociales dont les cadres, les étudiants, les élèves et toute autre catégorie sociale. Peu nombreux au début des indépendances, le nombre de réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire augmente au fur et à mesure que la situation s'envenimait. En réalité, les migrations des catégories se faisaient au même moment, mais pas de façon groupée et organisée. Elles se faisaient individuellement.

⁹ Nous pouvons citer, entre autres, des hommes politiques incriminés, Alioune Dramé, ministre du Plan, Alpha Oumar Barry, ministre des Échanges, le lieutenant Alassane Diallo, Camara Sékou dit Philo, ancien ambassadeur, Souleymane Sy Savané, Inspecteur d'État à la Présidence et enfin Hadja Bobo Diallo, jeune sœur de Saïfoulaye Diallo, un « fidèle » parmi les « fidèles » à Sékou Touré (B. Kaba, 2015 : 122).

Le « complot des enseignants » entraîna la fuite des premières vagues de cadres, d'étudiants et d'élèves. En effet, ces premiers incidents dans le milieu scolaire entraînent, en plus de l'immigration des enseignants, celle des élèves et étudiants vers les pays de la sous-région ouest-africaine, particulièrement en Côte d'Ivoire. L'exemple de Boubacar Barry est illustratif de la situation des étudiants et élèves guinéens de cette période :

J'ai quitté la Guinée en 1964 après mon admission au baccalauréat. Mais bien avant cette date, il faut dire qu'en 1961, il y a eu la rupture entre le gouvernement guinéen et les intellectuels guinéens suite à la grève des enseignants (...). Cette rupture est capitale car le régime révolutionnaire de Sékou Touré est braqué contre les intellectuels sous prétexte qu'ils sont contre-révolutionnaires. C'est fort de cela que toutes les générations qui ont eu le baccalauréat après 1961 ont tenté de sortir de la Guinée. (...) Nous sommes venus ici un à un. C'est ainsi que plusieurs générations se sont succédé ici. Dans notre intention c'était de faire de bonnes études et rentrer par la suite en Guinée. Mais avec la radicalisation au fur et à mesure du régime Sékou Touré, nous avons trouvé bon de rester ici et nous étions considérés comme des exilés jusqu'à la mort de Sékou Touré en 1984 (Cité par B. Kaba, 2015 :56).

A cette période, le nombre d'étudiants et élèves n'était pas important. L'effectif s'est accru après les réformes de l'enseignement de 1965 entrées en vigueur en 1968 et les crises sociopolitiques des années 1970. La sévère répression du régime guinéen, après l'échec du débarquement du 22 novembre 1970, entraîna une grande vague de migration. Ces migrants étaient composés principalement de cadres, intellectuels, élèves et étudiants. Si ces différentes catégories sociales faisaient partie des premiers migrants après l'indépendance du pays, leur nombre augmente sensiblement à partir de 1970. Mieux, Tous ceux qui avaient la possibilité de fuir le régime n'ont pas hésité à quitter le pays (A. Bamba, 2008 : 329). De ce fait, par mesure de prudence, des étudiants, des élèves dont les parents venaient d'être arrêtés quittèrent la Guinée pour trouver refuge en Côte d'Ivoire. Ils n'étaient pas de simples migrants, mais bien plus, ils étaient des exilés politiques et des réfugiés.

De 1972 à 1978, notait Thierno Bah (T. Bah, 1996 : 122), « nous avons recensé 453 étudiants ayant abandonné leurs études aux instituts polytechniques de Conakry et de Kankan. Ils arrivaient tous les jours en Côte d'Ivoire, franchissant au péril de leur vie des frontières sévèrement gardées ». Par ailleurs, après le « complot peul », les étudiants appartenant à l'ethnie peule devaient faire allégeance au régime pour ne pas être renvoyés de l'université et n'avaient plus droit à des bourses d'études pour aller à l'étranger (B. Kaba, 2015 : 129). Cela a contraint bon nombre d'étudiants à quitter le pays. En plus des étudiants, de nombreux fonctionnaires et cadres peuls prirent la poudre d'escampette.

En plus des cadres qui fuyaient la Guinée, de nombreux universitaires, en majorité, enseignants venant des pays occidentaux¹⁰ sont arrivés en Côte d'Ivoire, au début des années 1970. Au cours des deux premières décennies, la Côte d'Ivoire accueillit de nombreux cadres politiques et intellectuels

¹⁰ Ils venaient principalement de la France, d'Allemagne fédérale et du Canada.

guinéens. C'est pourquoi, lors d'une conférence de presse tenue à Washington, le 9 août 1973, Houphouët-Boigny¹¹ a déclaré : « (...) Beaucoup de cadres guinéens ont déserté leur pays pour chercher du travail et la paix chez nous » (T. Bah, 1996 : 117).

En dehors des élèves, étudiants et cadres, d'autres catégories sociales, notamment des commerçants, des hommes de métiers se réfugient en Côte d'Ivoire. Particulièrement, les commerçants furent nombreux à quitter le pays, à cause des mesures économiques contraignantes adoptées par le régime de Sékou Touré. En effet, à partir de 1964, Sékou Touré procède à la fermeture du commerce privé en Guinée. Désormais, le commerce reste l'apanage de l'État. Il s'agit de l'Étatisation du commerce. Les populations n'étaient plus libres d'exercer une activité commerciale d'une certaine ampleur pour leur compte personnel. Camara Hamed en témoigne : « le commerce était fermé en Guinée un moment. Donc, tous ceux qui voulaient mener le commerce libéral se sont exilés »¹². Tout était propriété de l'État. Cela eut pour conséquence la fuite des commerçants vers d'autres horizons favorables au commerce libéral.

Comme si cela ne suffisait pas, en 1968, le gouvernement guinéen procéda à une campagne de vérification des biens économiques (A. Bamba, 2008 : 303). Cette autre mesure causa d'énormes désagréments au sein des commerçants, puisque tout bien dont l'origine n'était pas justifiée devenait propriété de l'État. Aussi, de nombreuses personnes sont-elles dépouillées de leurs biens. Ces différentes mesures défavorables au commerce furent, à n'en point douter, à l'origine de l'immigration, du moins, la fuite de nombreux commerçants, puisque la situation devenait insupportable¹³.

En l'absence de centres d'accueil, les réfugiés guinéens se sont dispersés sur tout le territoire ivoirien avec une forte concentration dans les zones où les Guinéens étaient nombreux, notamment, dans les villes de l'Ouest (Man, Danané, Duékoué, Gagnoa...), à Bouaké et à Abidjan (destination de la grande majorité). Ils préféraient s'installer près de leurs compatriotes, espérant d'éventuels soutiens. Les conditions de leur arrivée révélaient la souffrance à laquelle ils étaient confrontés au pays. Très souvent, quand ils arrivaient à destination, le transport était payé par leur hôte qui se rendait à la gare des voitures pour retirer le balluchon qui tenait lieu de bagage, confisqué par le chauffeur. On appelait ce système « *arrivée-payée* » (T. Bah, 1996 : 122).

11 A cette époque, il y avait une sorte de mésentente entre Félix Houphouët Boigny et Sékou Touré. Donc, Houphouët exprime l'hospitalité de son pays malgré l'état des relations entre les deux pays.

12 Camara Hamed, secrétaire général de l'amical des ressortissants guinéens de Man, le 27 Août 2020 à Man.

13 Ce fut l'exemple du grand commerçant guinéen, Sékou Badakô. Venu de la Guinée dans ce contexte, Sékou Badakô s'installe à Bouaké où il réussit à développer son commerce pour devenir, par la suite, l'un des grands commerçants de la Côte d'Ivoire.

Il s'agit de la situation de ceux qui avaient des parents, déjà, installés en Côte d'Ivoire, prêts à les recevoir. Très souvent, d'autres ne connaissaient qu'un ancien ami d'enfance ou un camarade d'école et n'avaient pas le moindre parent. Confessons que certains arrivaient dans le dénuement total.

On ne connaît pas le nombre de ces réfugiés. Cependant, d'après Kouakou Laurent Assouanga, si nous prenons la convention de Genève comme base de sélection, nous pouvons estimer à 300 000 le nombre de réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire (K. L. Assouanga, 2012 : 70). D'ailleurs, dans une conférence de presse à Washington le 9 Août 1973, le président Houphouët Boigny déclare : « il y a près de 400 000 Guinéens qui vivent chez nous. Beaucoup de cadres guinéens ont déserté leur pays pour chercher du travail et la paix chez nous ». Ces chiffres, quoique approximatifs, voire incertains, sont révélateurs de l'ampleur ou de la réalité de réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire. Présents en Côte d'Ivoire, les réfugiés guinéens se sont intégrés dans secteurs d'activités. Il est difficile de connaître le nombre, dans la mesure où leur migration se faisait concomitamment avec celle des migrants économiques qui étaient les plus nombreux. La distinction entre migration de travail et migration forcée n'était pas évidente.

2. L'intégration socioéconomique des réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire

Arrivés en Côte d'Ivoire, les réfugiés ou exilés politiques guinéens s'intégrèrent dans la société ivoirienne de diverses manières. Plusieurs cadres guinéens exilés en Côte d'Ivoire eurent des emplois dans l'administration ivoirienne. De plus, les élèves et étudiants guinéens intégraient sans grande difficulté les écoles et universités ivoiriennes.

2.1. L'insertion socioprofessionnelle des intellectuels dans l'administration : des faveurs accordées aux réfugiés guinéens par les autorités ivoiriennes

Les cadres guinéens immigrèrent en Côte d'Ivoire dans le but de se mettre à l'abri des exactions du régime guinéen. Arrivés en Côte d'Ivoire, ils bénéficièrent de nombreux privilèges de la part des autorités ivoiriennes. À la différence des autres couches sociales, les cadres et intellectuels n'éprouvaient pas de problèmes majeurs pour s'insérer professionnellement. Si les relations entre Houphouët Boigny et Sékou Touré étaient tendues, les exilés politiques guinéens en Côte d'Ivoire bénéficiaient de la bienveillance des autorités ivoiriennes.

Tous ces privilèges leur permirent d'avoir des conditions de vie et des situations socioprofessionnelles meilleures en Côte d'Ivoire. Ils ont été nombreux à accéder à des postes de responsabilité dans l'administration ivoirienne (publique et privée). En clair, le contexte socioéconomique de la Côte d'Ivoire favorisa leur insertion dans la sphère socioprofessionnelle du pays. Le pays avait besoin de cadres dans les différents domaines d'activités économiques. Donc, dans la première décennie d'indépendance, il y avait la présence de plusieurs cadres originaires des pays ouest-africains francophones dans l'administration ivoirienne. Particulièrement, les cadres guinéens en Côte

d'Ivoire avaient le statut d'exilés politiques car, ils immigrèrent pour échapper aux exactions du dirigeant « autoritaire » de la Guinée.

Arrivés en Côte d'Ivoire à la suite de circonstances politiques délétères en Guinée, ces exilés politiques, pour la plupart, ont été bien accueillis par les autorités ivoiriennes. Ainsi, au début de l'exode, dans les années 1965-1968, les cadres trouvaient, assez rapidement, un emploi correspondant à leur qualification professionnelle. Les autorités ivoiriennes leur accordaient des contrats d'expatriés, ce qui leur permettait de travailler à la fonction publique. Ces faveurs ont été maintenues au cours de la première moitié de la décennie 1970. Ainsi, de 1964 à 1974, l'État ivoirien a procuré aux cadres et intellectuels guinéens des emplois décents. Ils étaient constitués majoritairement d'enseignants, d'agents de la Santé et des techniciens supérieurs (toutes catégories). On les trouvait à tous les échelons de l'administration. Des simples fonctionnaires aux cadres de hautes responsabilités administratives et politiques, on en trouvait. En revanche, ils se sont mis au service de la Côte d'Ivoire, mettant leur compétence au profit de ce pays d'adoption.

Parmi eux, les plus anciens arrivés un peu plus tôt en Côte d'Ivoire avant 1960, probablement, entre 1958 et 1960, ont pu nouer de solides rapports avec les autorités du pays. C'est l'exemple des doyens Jean-Marie Chapman, ancien conseil municipal d'Abidjan, Lamad Camara ancien député, Sény Fofana, directeur-fondateur de l'une des écoles privées de Côte d'Ivoire, El Hadj Kabiné Diané qui a été jusqu'à sa mort président du comité Guinéen du PDCI (T. Bah, 1996 : 115). Ayant acquis le respect et la considération des nationaux, ces anciens ont été des soutiens indéfectibles pour l'insertion des nouveaux cadres venus surtout après les indépendances. Ils les ont aidés, surtout, au niveau des démarches administratives. Dans les premières années de la décennie 1970, leur effectif était important. En 1972-1973, la Côte d'Ivoire comptait environ 107 enseignants dans le secondaire, 16 médecins, 05 pharmaciens, 25 sages-femmes, infirmiers, laborantins et assistantes sociales¹⁴.

À partir de 1975, la situation change, peu à peu, en défaveur des cadres guinéens. Les difficultés d'emplois sont, peu ou prou, observées. Cela était dû à la politique de nationalisation des cadres, dénommée « l'ivoirisation » des cadres basée sur l'emploi des ivoiriens. En effet, après plus d'une décennie d'indépendance, la Côte d'Ivoire disposait, désormais, d'un nombre non négligeable d'intellectuels nationaux formés soit au pays soit à l'extérieur¹⁵. De plus, à la fin de la décennie 1970 les premiers signes de la crise économique apparaissaient. On observait en filigrane la fin du « miracle ivoirien ».

¹⁴ Ces chiffres ont été fournis par Thierno Bah dans son ouvrage « Mon combat pour la Guinée » à la page 116.

¹⁵ Houphouët Boigny, dès l'indépendance de la Côte d'Ivoire, avait envoyé de nombreux jeunes étudier en Europe. Aussi, l'université d'Abidjan ouvert en 1964 avait-il en l'espace de 10 ans formé des cadres aptes à servir le pays dans plusieurs domaines.

Quoi qu'il en soit, tout ne fut pas comme par le passé pour les exilés guinéens qui étaient à la recherche d'emplois. En revanche, ceux qui étaient en fonction n'avaient pas été profondément impactés. La plupart d'entre eux étaient maintenus à leur poste sans grande difficulté. Ce sont les nouveaux arrivants qui éprouvaient quelques difficultés. Or les migrants guinéens affluèrent toujours en Côte d'Ivoire. Toutefois, les portes de l'emploi ne leur étaient pas totalement fermées systématiquement, car la politique de nationalisation des cadres était encore faible au début des années 1970. L'ivoirisation n'était qu'à ses débuts.

2.2. L'intégration des élèves et étudiants guinéens dans le système éducatif et universitaire ivoirien

En plus des cadres, l'État apporta son soutien aux élèves et étudiants guinéens exilés en Côte d'Ivoire. Présents en Côte d'Ivoire, ces derniers accédaient facilement aux écoles ivoiriennes. Leur intégration dans le système éducatif ivoirien se faisait, en général, sans soucis. Ils s'inscrivaient dans les établissements privés ou publics. Vu la situation délétaire de la Guinée, ils bénéficièrent d'une attention particulière de la part des autorités politiques et éducatives de la Côte d'Ivoire. Ainsi, la première vague d'étudiants en Côte d'Ivoire avaient de nombreux avantages. C'est dans cette optique, qu'à partir de 1966, tout étudiant guinéen inscrit en Côte d'Ivoire bénéficiait automatiquement d'une bourse d'étude et était logé dans une cité. De plus, l'université reconnaissait d'emblée les diplômes (T. Bah, 1996 : 117). Cependant, les réformes de l'enseignement instaurées dans le cadre de la « révolution culturelle » en 1968 ont provoqué la faillite de l'école en Guinée. Dès lors, le niveau de l'enseignement chute les années suivantes. Conséquence, l'université d'Abidjan s'est retrouvée avec un nombre croissant d'étudiants guinéens qui n'avaient pas le niveau de la classe de 3^e en Côte d'Ivoire.

Face à une telle situation, le gouvernement prit de nouvelles dispositions vis-à-vis des étudiants guinéens qui arrivaient en Côte d'Ivoire. Désormais, l'inscription des étudiants guinéens à l'université d'Abidjan ne se faisaient plus de façon systématique, elle était conditionnée par un examen spécial d'entrée à l'université, car les diplômes guinéens avaient moins de valeurs. Cet examen très sélectif avait pour objectif de sélectionner les étudiants qui avaient le niveau requis pour continuer les études universitaires. En raison du faible niveau des postulants, les¹⁶ échecs à cet examen étaient nombreux. Ce principe de sélection par l'examen spécial d'entrée à l'université a été maintenu jusqu'en 1985. Par contre, les étudiants guinéens ayant obtenu des diplômes équivalents dans d'autres pays autre que la Guinée étaient exemptés de cet examen.

¹⁶ La grande majorité de ceux qui ne parvenaient pas à réussir au test, étaient abandonnés à leur sort. D'après Thierno Bah, les échecs aux examens et d'autres facteurs se conjugaient pour en faire des désœuvrés, candidats à la délinquance. Sans soutien, sans parents directs et par manque de solidarité véritable, ces étudiants en proie à de nombreuses difficultés, se retranchaient dans des taudis sordides des quartiers populaires d'Abidjan. D'autres s'entassaient avec leurs amis parfois à cinq ou six dans une chambre de la cité universitaire.

Toutefois, cette purge n'enlève rien aux conditions de travail et d'études qui leur étaient réservées, une fois admis au test. Les bourses étaient payées régulièrement et ils étaient toujours logés dans les résidences universitaires. L'étudiant bénéficiait de la bourse jusqu'à la fin de l'étude jusqu'en Licence ou en Maîtrise (A. Bamba, 2008 : 344). Mieux, le président Félix Houphouët Boigny a maintenu cette aide jusqu'à l'extinction complète du flux des bénéficiaires (T. Bah, 1996 : 124). Jusqu'en 1985, la plupart d'entre eux avaient terminé leurs études.

Les données sont presque absentes, du moins, il y a peu d'informations sur leur effectif. Toutefois, nous disposons de quelques statistiques.

Tableau : Effectifs des étudiants guinéens à l'université d'Abidjan 1973-1985

Années	Nombres d'inscrits
1973-1974	129
1974-1975	107
1975-1976	83
1977-1978	55
1981-1982	52
1982-1983	28
1983-1984	18
1984-1985	10

Source: Thierno Bah, *Mon combat pour la Guinée*, Paris, édition Karthala, 1996 p.123

À partir du tableau, on constate la baisse de l'effectif des étudiants guinéens à l'université d'Abidjan, au fil des années. De 1973 à 1985, le nombre d'étudiant décrut. Cette diminution est due au test de sélection des étudiants guinéens postulant pour une inscription à l'université d'Abidjan. On l'a dit plus haut, les échecs à ce test étaient considérables. Donc, de nombreux étudiants guinéens présents en Côte d'Ivoire n'étaient pas autorisés à s'inscrire à l'université. En dehors de cet épisode de test spécial d'entrée à l'université, l'insertion des étudiants dans le milieu scolaire et université s'est faite globalement sans grande difficulté.

3. L'assistance des organismes humanitaires et les difficultés des réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire

Les conditions de vie de certains réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire ne laissèrent pas les organismes humanitaires indifférents. C'est ainsi que le HCR et la Croix Rouge menèrent des actions conjointes pour apporter assistance dans la mesure du possible à ces réfugiés.

3.1. Le HCR et la Croix Rouge au secours des réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire.

En renfort à l'aide du gouvernement ivoirien, des organismes humanitaires internationaux ont apporté leur soutien aux réfugiés. Il s'agit du Haut-commissariat des Nations Unies aux Réfugiés et la Croix Rouge. Ces deux organismes humanitaires ont travaillé en synergie pour venir en aide aux réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire. En 1972, face à l'afflux des réfugiés guinéens, en accord avec le

gouvernement ivoirien et à la demande de certains cadres guinéens en Côte d'Ivoire, le HCR initie discrètement un programme d'aide aux réfugiés guinéens.

Pour mener avec efficacité cette opération d'aide aux réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire, une commission nationale de recensement des réfugiés a été mise en place. Composée des représentants de toutes les ethnies guinéennes, la commission était chargée d'examiner les dossiers et de vérifier les informations déclarées par les candidats. Ainsi, chaque candidat devait remplir un questionnaire. Tout ce travail avait pour but d'éliminer les faux réfugiés et les provocateurs, dans la mesure où tous les Guinéens en Côte d'Ivoire n'étaient pas des réfugiés et les réfugiés n'étaient pas connus d'avance¹⁷. De nombreux guinéens étaient présents, depuis de très longues années, attirés par les opportunités économiques y disponibles. Ce faisant, l'opération de secours aux réfugiés guinéens fut menée à bien. Au cours de l'opération, le HCR accorda une aide mensuelle de 40 000 FCFA à chaque réfugié recensé. Si l'aide a été financée par le HCR, la distribution s'est faite par la Croix-Rouge ivoirienne, d'où la collaboration entre ces deux organismes. Les bénéficiaires touchaient leur allocation directement à la croix rouge ivoirienne à qui la gestion de cette opération avait été confiée. De 1972 à 1978, ce sont 516 Guinéens qui ont bénéficié de cette aide financière (T. Bah, 1996 : 122). Débutée en 1972, l'assistance a continué jusqu'en 1985.

Tout cela a été mené sous la direction de deux femmes, notamment, Madame VASSILIADIS et Claire NIACADIE respectivement représentante du HCR en Côte d'Ivoire et Directrice de la Croix-Rouge ivoirienne. Globalement, le soutien de l'État ivoirien et celui des organismes humanitaires ont été complémentaires. Cependant, l'essentiel de l'assistance est resté limité à la ville d'Abidjan. Pourtant des réfugiés se trouvaient dans les villes de l'intérieur. Quoi qu'il en soit, ces aides ont soulagé de nombreux Guinéens réfugiés en Côte d'Ivoire.

Cette assistance concernait presque toutes les couches socioprofessionnelles, toutes les ethnies. On y trouve les cadres intellectuels, les commerçants, les ménagères, les mécaniciens, les frigoristes, les militaires, les étudiants et élèves. Cela signifie que l'assistance du HCR a touché toutes les catégories de réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire. Mais les plus nombreux étaient les cadres intellectuels, les étudiants et élèves. Le HCR assura ainsi la continuité des actions de l'État ivoirien en faveur des réfugiés et exilés guinéens en Côte d'Ivoire. L'assistance en faveur des réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire s'est faite discrètement.

3.2. Des réfugiés guinéens en difficulté en Côte d'Ivoire

Si les cadres guinéens exilés en Côte d'Ivoire eurent des meilleures conditions de vie, ce ne fut pas le cas pour les autres couches sociales. Certainement, les Guinéens fuyant le régime de Sékou étaient vus comme des immigrants de travail, par la plupart des Ivoiriens. À part les cadres, les intellectuels et

¹⁷ On l'a déjà dit, ils étaient dispersés à travers le pays, ce qui signifie qu'ils s'étaient fondus dans la masse.

les étudiants, la masse populaire guinéenne qui a foulé le sol ivoirien dans ce contexte n'était pas reconnue comme des réfugiés. Pourtant, ils méritaient ce statut selon la convention de Genève de 1951. Ils étaient donc des réfugiés de fait et non des réfugiés de droit. N'ayant pas été prises en compte, ces derniers rencontraient de nombreuses difficultés. Si certains ont pu s'insérer au plan socioprofessionnel, d'autres tiraient le diable par la queue. Ils se dispersèrent dans diverses activités économiques. Il s'agit principalement du commerce, l'agriculture et les petits métiers. À partir de 1970, les Guinéens sont présents dans presque tous les domaines du commerce, mais ils sont plus nombreux dans l'informel. À cette période, les types de commerce prisés par les Guinéens sont : la vente des pièces détachées (communément appelée ferrailleurs) ; le commerce des tissus, de la friperie ; la vente dans les kiosques et des boutiques.

Arrivés en Côte d'Ivoire, les difficultés se situaient à plusieurs niveaux. Ce sont, entre autres, les problèmes d'emplois, les problèmes financiers, de logements, de subsistances, les problèmes administratifs rendant difficile leur circulation. Il s'agit, en fait, des difficultés liées à la satisfaction des besoins de premières nécessités, voire des problèmes sociaux. Signalons que ces difficultés des Guinéens ne transparaissaient pas aux yeux de tout le monde dans la mesure où ils étaient non seulement très dispersés à travers le pays, mais et, surtout, confondus au grand groupe des Malinké ivoiriens¹⁸. Il faut analyser dans les détails pour mieux comprendre la précarité de cette frange des Guinéens en Côte d'Ivoire.

En choisissant la Côte d'Ivoire, ces populations nourrissaient le secret espoir de s'y réfugier et y mener une vie meilleure. Mais arrivés en Côte d'Ivoire, l'espoir s'est transformé en désillusion pour certains. En réalité, le Guinéen¹⁹ qui arrive en Côte d'Ivoire ne se considère pas, lui-même, comme un réfugié (même s'il le mérite selon les lois internationales). Il y vient dans l'optique de trouver du travail et une meilleure condition de vie. Ceux qui arrivent à partir de 1970 sont, à la fois, à la recherche de refuge et de travail. Or, à cette période, la Côte d'Ivoire subit de plein fouet les effets de la crise pétrolière (1973)²⁰. En outre, à la fin des années 1970, la crise économique pointait le nez. Les possibilités d'emplois se réduisirent alors comme une peau de chagrin. Dès lors, il se posa, avec acuité, le problème d'emplois à plusieurs niveaux dans le pays.

Cet afflux de migrants-réfugiés vient, aussi, multiplier les demandeurs d'emplois. Par conséquent, de nombreux réfugiés furent confrontés à des problèmes d'emplois. Sans emplois, ces derniers eurent du mal à se loger et à assurer leur subsistance au quotidien. Le minimum vital n'était pas assuré à la majorité d'entre eux. Ils étaient agglutinés dans des taudis sordides dans les quartiers

¹⁸ Dans les marchés, les quartiers populaires, il est difficile de faire la différence entre un Guinéen et un Mahouka ou un Odienneka.

¹⁹ Les Guinéens bien qu'étant arrivés dans les conditions de réfugiés ne se considèrent pas comme tels. Or, ils le sont selon la convention internationale de Genève de 1948.

²⁰ C'est la première crise pétrolière fut consécutive à la guerre du KIPPOUR.

populaires d'Abidjan (T. Bah, 1996 : 123). Cela résume pour ainsi dire les conditions de vie d'un bon nombre de Guinéens, en Côte d'Ivoire, à cette période. De fait, la plupart se sont retranchés dans les quartiers populaires d'Abobo, de Yopougon, Port-Bouët et de Koumassi et dans les quartiers populaires des villes de l'intérieur. De plus, de nombreux Guinéens étaient sans papiers d'identité, donc, confrontés à des problèmes administratifs qui rendaient souvent difficile leur circulation en Côte d'Ivoire. Aux difficultés de l'emploi se greffe le problème épineux des pièces d'identité. Effectivement, le gouvernement guinéen d'alors refusait de délivrer des extraits de naissance, des cartes d'identité ou des passeports à ses ressortissants vivant à l'étranger. Pire, le président défunt avait déclaré publiquement qu'il n'y avait pas de Guinéens à l'extérieur (T. Bah, 1996 : 118). Les réalités ainsi décrites concernaient principalement les Guinéens arrivés en Côte d'Ivoire, à la suite des événements politiques des années 1970, au moment où les relations étaient tendues entre Sékou Touré et les présidents de Côte d'Ivoire et du Sénégal²¹ (respectivement Félix Houphouët Boigny et Léopold Sedar Senghor). Parallèlement, de nombreux étudiants ne pouvant pas s'inscrire pour faible niveau d'étude, gonflaient le nombre de Guinéens en difficulté en Côte d'Ivoire.

Devenant, de plus en plus nombreux, en Côte d'Ivoire, la présence des réfugiés guinéens suscita des problèmes sociaux à l'État ivoirien. La situation des réfugiés guinéens posait des difficultés aux autorités ivoiriennes. D'une part, du fait de leur dispersion à travers tout le pays, l'État ivoirien éprouvait de sérieuses difficultés à les identifier²². Cela eut pour conséquence, l'usage de faux papiers par ces derniers, notamment, à l'université et à la fonction publique. Plusieurs Guinéens s'inscrivaient à l'université d'Abidjan avec de faux diplômes indiquant des faux niveaux. Pis, en 1974, plusieurs cas sont découverts dans la fonction publique mais aussi dans l'enseignement privé (A. Bamba, 2008 : 347).

D'autre part, des Guinéens, sans emplois, donc, dans l'indigence totale, s'adonnèrent au vol, aux détournements et aux actes d'escroquerie. La sûreté nationale était régulièrement aux trousses de ceux-ci et les rapports qui parvenaient aux autorités n'étaient pas rassurants (A. Bamba, 2008 : 347). Dans ces conditions, la situation des Guinéens en Côte d'Ivoire constituait une réelle menace pour la sécurité nationale. Dès lors, la question des réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire aussi préoccupante qu'embarrassante posa de réels problèmes sociaux. Les difficultés économiques et financières conduisirent certains réfugiés guinéens sur la voie de la délinquance, la criminalité et la pratique d'activités illégales tel le commerce des marchandises illicites.

²¹ La Côte d'Ivoire et le Sénégal sont les deux principaux pays d'immigration des Guinéens.

²² En raison des similitudes linguistiques, culturelles et religieuses avec les Malinké ivoiriens, il était difficile de les identifier.

Conclusion

En définitive, les réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire sont des réfugiés politiques. Les raisons de leur départ du pays d'origine sont liées à l'instabilité politique et les tensions qui marquent l'évolution du pays durant le règne de Sékou Touré. Ils fuyaient les répressions violentes des dirigeants d'alors. De ce fait, la grande majorité des opposants politiques de la Guinée ainsi que des cadres et intellectuels qui ne sentaient pas en sécurité sont allés se réfugier en Côte d'Ivoire. On y comptait des élèves et étudiants. De plus, en raison de la situation politique du pays, de nombreux guinéens d'autres catégories sociales préfèrent se mettre à l'abri dans les pays voisins principalement en Côte d'Ivoire. Arrivés en Côte d'Ivoire, ce sont les cadres, les intellectuels, les élèves et étudiants qui bénéficient des faveurs des autorités ivoiriennes. Les autres, étant fondus dans la masse des migrants économiques, étaient difficiles à identifier. Le HCR et la Croix Rouge ont mené des actions coordonnées pour aller à leur secours.

Cependant, elles furent insuffisantes. Par conséquent, de nombreux réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire étaient en difficulté. Toute chose qui les mène sur le chemin de la délinquance et la pratique des activités illicites pour survivre à leur besoin. Ce travail a l'avantage de montrer que, comme les réfugiés guinéens en Côte d'Ivoire, il peut exister des situations similaires à travers le monde où des réfugiés sont laissés pour compte. Donc, la problématique des réfugiés doit être traitée avec beaucoup de sérieux et de subtilité pour éviter que des vrais réfugiés manquent d'assistance. Il est aussi bien de savoir que tous les réfugiés ne sont pas des réfugiés de guerre.

Bibliographie

ASSOUANGA KOUAKOU Laurent, 2012, *La question des étrangers dans les relations entre la Côte d'Ivoire et les pays de l'Afrique de l'Ouest : 1958-2002*, Abidjan, Université Félix Houphouët Boigny, thèse unique de doctorat, 386p.

BAH Thierno, 1996, *Mon combat pour la Guinée*, Paris, édition Karthala, 463p.

BAMBA Abdoulaye, 2008, « les relations politiques Côte d'Ivoire-Guinée : du débat sur la communauté franco-africaine à la mort de Sékou TOURÉ (1958 – 1984) », Abidjan, Université Félix Houphouët Boigny, thèse unique de doctorat, 718 p.

KABA Ibrahim, 2015, *L'immigration des Guinéens en Côte d'Ivoire et au Sénégal (1961-2003)*, Abidjan, université Félix Houphouët Boigny, thèse unique de doctorat, 374 p.

KONE Bouais, 2024, « la communauté guinéenne dans le tissu socioreligieux et économique de la Côte d'Ivoire de 1920 à 2002 », Bouaké, Université Alassane Ouattara, thèse unique de doctorat, 432 p.

KUHLMAN Tom. 2002, « Responding to protracted refugee situations : A case study of Liberian refugees in Cote d'Ivoire », UNHCR, Evaluation and Policy Analysis Unit.

MAGALI Chelipi-den Hamer, 2010, « Écoles de réfugiés ou intégration dans les écoles locales? Le parcours des réfugiés libériens en Côte d'Ivoire (1992-2007) », in *Autrepart*, p. 43-64.